

# VACCIN ANTIGRIPPAL DÉSACTIVÉ

## CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR 2010-11

La plupart des notices d'information sur le vaccin sont disponibles en espagnol et dans d'autres langues. Veuillez consulter [www.immunize.org/vis](http://www.immunize.org/vis)  
Many Vaccine Information Statements are available in Spanish and other languages. See [www.immunize.org/vis](http://www.immunize.org/vis)

### 1 Pourquoi se faire vacciner ?

#### La grippe est une maladie contagieuse.

Elle est causée par un virus qui peut être transmis par la toux, les éternuements ou les sécrétions nasales.

Tout le monde peut attraper la grippe mais c'est chez les enfants que les taux d'infection sont les plus élevés. Pour la plupart des gens, les symptômes ne durent que quelques jours. Ces symptômes comprennent :

- fièvre
- mal de gorge
- frissons
- fatigue
- toux
- maux de tête
- douleurs musculaires

D'autres maladies peuvent avoir les mêmes symptômes et sont souvent confondues avec la grippe.

L'état de santé des nourrissons, des personnes âgées, des femmes enceintes et des personnes ayant certains problèmes de santé (maladie cardiaque, pulmonaire ou rénale, ou un système immunitaire affaibli) peut être sérieusement aggravé. La grippe peut provoquer une forte fièvre et une pneumonie, et aggraver les problèmes de santé déjà présents. Chez les enfants, elle peut causer de la diarrhée et des convulsions. Tous les ans, des milliers de personnes meurent de la grippe saisonnière et un nombre encore plus important doit être hospitalisé.

En vous faisant vacciner, non seulement vous vous protégez contre la grippe mais vous évitez de la transmettre.

### 2 Vaccin antigrippal inactivé

Il existe deux types de vaccin contre la grippe :

1. Le vaccin antigrippal **inactivé** (tué), (la « piqûre contre la grippe ») est administré par injection dans un muscle.
2. Le vaccin antigrippal **vivant atténué** (affaibli) est pulvérisé dans les narines. *Ce vaccin est décrit dans une notice d'information séparée.*

Un vaccin antigrippal inactivé « à haute dose » est disponible pour les personnes âgées de 65 ans ou plus. Pour de plus amples renseignements, consultez votre prestataire de soins.

Les virus de la grippe mutent constamment, c'est pourquoi il est conseillé de se faire vacciner tous les ans. Chaque année, les chercheurs s'efforcent de faire correspondre les virus contenus dans les vaccins à ceux qui ont le plus de chance de causer la grippe cette année-là.

Le vaccin de 2010 - 2011 offre une protection contre la grippe A/H1N1 (pandémique) et contre deux autres virus : le virus de la grippe A/H3N2 et le virus de la grippe B. Il n'a aucun effet contre d'autres

Il faut attendre jusqu'à 2 semaines après la vaccination pour être protégé. Cette protection dure un an environ.

Certains vaccins antigrippaux inactivés contiennent un agent de conservation appelé thimérosal. Un vaccin antigrippal ne contenant pas de thimérosal est disponible. Pour de plus amples renseignements, consultez votre prestataire de soins.

### 3 À qui doit être administré le vaccin antigrippal inactivé et quand ?

#### QUI

À l'exception des enfants de moins de 6 mois, tout le monde doit être vacciné.

La vaccination est tout particulièrement importante pour les personnes qui courent un risque élevé de grippe grave, ainsi que pour les personnes avec lesquelles elles sont en contact étroit (y compris le personnel médical) et les personnes qui sont en contact étroit avec des enfants de moins de 6 mois.

Les personnes qui ont été vaccinées contre la grippe H1N1 (pandémique) en 2009, ou qui ont contracté la grippe pandémique en 2009, doivent quand même se faire vacciner contre la grippe saisonnière de 2010-2011.

#### QUAND

Si vous vous faites vacciner dès que le vaccin est disponible, vous serez protégé(e) si la saison de la grippe arrive tôt. Vous pouvez vous faire vacciner tant que la grippe est présente dans votre communauté.

Bien que la grippe puisse se déclarer n'importe quand, dans la plupart des cas elle apparaît de novembre à mai. Les récentes saisons de grippe se situaient entre janvier et février. En général, quelle que soit l'année, une vaccination faite en décembre, ou même plus tard, sera quand même bénéfique.

Les adultes et les enfants de plus de 9 ans ont besoin d'une dose de vaccin par an. Certains enfants de moins de 9 ans ont besoin de deux doses pour être protégés. Renseignez-vous auprès de votre prestataire de soins.

Le vaccin contre la grippe peut être administré en même temps que d'autres vaccins, y compris le vaccin antipneumococcique.

### 4 Certaines personnes ne doivent pas recevoir le vaccin antigrippal inactivé, ou bien elles doivent attendre

- Si vous avez des allergies **graves** (entraînant un risque de décès), informez-en votre prestataire de soins. Les réactions allergiques au vaccin contre la grippe sont rares.

- Le vaccin contre la grippe est cultivé dans des œufs. Les personnes présentant des **allergies graves aux œufs** ne doivent pas être vaccinées contre la grippe.
  - Si vous présentez des allergies graves à un composant d'un vaccin quel qu'il soit, vous ne devez pas être vacciné(e).
  - Si vous avez déjà eu une réaction sévère après une dose de vaccin contre la grippe, informez-en votre prestataire de soins.
- Indiquez à votre prestataire de soins si vous avez déjà eu le syndrome de Guillain-Barré (un type de paralysie grave, également appelée SGB). Il pourra vous aider à déterminer si le vaccin vous est recommandé.
  - Les personnes qui sont modérément à gravement malades doivent en principe attendre d'avoir retrouvé la santé avant de se faire vacciner contre la grippe. Si vous êtes malade, demandez à votre prestataire de soins si vous devez reporter la vaccination. En principe, les personnes atteintes de maladies légères peuvent être vaccinées.

## 5 Quels sont les risques associés à un vaccin antigrippal inactivé ?

Comme tous les médicaments, un vaccin peut causer de sérieux problèmes, comme des réactions allergiques graves. Toutefois, le risque qu'un vaccin entraîne des conséquences graves, voire le décès, est extrêmement faible.

Les problèmes sérieux résultant d'un vaccin antigrippal inactivé sont extrêmement rares. Puisque les virus contenus dans un vaccin antigrippal inactivé ont été tués, vous ne risquez pas de contracter la grippe à cause du vaccin.

### Problèmes légers :

- endolorissement, rougeur ou gonflement à l'endroit de la piqûre
- enrouement ; yeux endoloris, rouges ou piquants ; toux
- fièvre • douleurs

Ces problèmes se manifestent généralement peu après la piqûre et durent 1 à 2 jours.

### Problèmes graves :

- Les réactions allergiques entraînant un risque de décès sont extrêmement rares. Elles apparaissent généralement entre quelques minutes et quelques heures après la piqûre.
- En 1976, un type de vaccin antigrippal inactivé (contre la grippe porcine) a été associé au syndrome de Guillain-Barré (SGB). Depuis, aucun vaccin contre la grippe n'a été explicitement lié au SGB. Il existe néanmoins un risque de contracter le SGB avec les vaccins antigrippaux actuels, mais il serait de l'ordre de 1 à 2 cas sur un million de personnes vaccinées. C'est un risque beaucoup moins élevé que le risque de grippe grave, qui peut être prévenue par la vaccination.

Une marque de vaccin antigrippal inactivé appelée Afluria **ne doit pas être administrée** aux enfants de 8 ans ou plus jeunes, sauf dans des situations exceptionnelles. Un vaccin similaire a été associé à des fièvres et des convulsions liées à une fièvre chez de jeunes enfants en Australie. Pour de plus amples renseignements, consultez votre prestataire de soins.

L'innocuité des vaccins fait toujours l'objet d'une surveillance. Pour en savoir plus, veuillez consulter les sites suivants : [www.cdc.gov/vaccinesafety/Vaccine\\_Monitoring/Index.html](http://www.cdc.gov/vaccinesafety/Vaccine_Monitoring/Index.html) et [www.cdc.gov/vaccinesafety/Activities/Activities\\_Index.html](http://www.cdc.gov/vaccinesafety/Activities/Activities_Index.html)

## 6 Et en cas de réaction sévère ?

### À quoi dois-je être attentif(ve) ?

Un état inhabituel, comme une forte fièvre ou des changements du comportement. Les signes d'une réaction allergique grave peuvent comprendre : difficultés à respirer, enrouement ou respiration sifflante, urticaire, pâleur, faiblesse, battements rapides du cœur ou étourdissements.

### Que dois-je faire dans ce cas ?

- **Appelez** un médecin, ou emmenez immédiatement la personne chez un médecin.
- **Expliquez** au médecin ce qui s'est passé, à quelle heure et à quelle date, et indiquez quand le vaccin a été administré.
- **Demandez** à votre prestataire de soins de signaler cette réaction en remplissant un formulaire du système de signalement des effets indésirables du vaccin (Vaccine Adverse Event Reporting System, VAERS). Vous pouvez également transmettre ce rapport via le site Web du VAERS à l'adresse suivante : [www.vaers.hhs.gov](http://www.vaers.hhs.gov), ou en appelant le **1-800-822-7967**.

*Le VAERS ne fournit aucun conseil médical.*

## 7 Programme national pour la compensation des préjudices causés par les vaccins (National Vaccine Injury Compensation Program, VICP)

Le programme VICP a été créé en 1986.

Les personnes qui pensent avoir subi un préjudice à cause d'un vaccin peuvent se renseigner sur le programme et sur le dépôt d'une réclamation en appelant le **1-800-338-2382**, ou en consultant le site Web du VICP à l'adresse suivante : [www.hrsa.gov/vaccinecompensation](http://www.hrsa.gov/vaccinecompensation).

## 8 Comment en savoir davantage ?

- Renseignez-vous auprès de votre prestataire de soins. Il peut vous fournir la notice d'utilisation du vaccin ou vous suggérer d'autres sources d'information.
- Appelez les services de santé locaux, ou de l'État.
- Contactez les Centres pour la prévention et le contrôle des maladies (Centers for Disease Control and Prevention, CDC) :
  - Appelez le **1-800-232-4636 (1-800-CDC-INFO)** ou
  - Consultez le site Web du CDC à l'adresse suivante : [www.cdc.gov/flu](http://www.cdc.gov/flu)



DEPARTMENT OF HEALTH AND HUMAN SERVICES  
CENTERS FOR DISEASE CONTROL AND PREVENTION



Vaccine Information Statement (Interim)  
Inactivated Influenza Vaccine - French (8/10/10) 42 U.S.C. §300aa-26  
Translation provided by New York City Department of Health and Mental Hygiene